

2 juin 1980

Conseil de l'AELE au niveau ministériel, du 11 au 13 juin 1980 à Saltjöbaden, Suède, délégation, instructions

- Département de l'économie publique. Proposition du 21 mai 1980 (annexe)
- Département des affaires étrangères. Co-rapport du 28 mai 1980 (adhésion)
- Département des finances. Co-rapport du 29 mai 1980 (annexe)
- Département de l'économie publique. Rapport complémentaire du 30 mai 1980 (adhésion)

Vu la proposition du département de l'économie publique, compte tenu de la procédure de co-rapport et après délibération, le Conseil fédéral

d é c i d e :

1. Le rapport présenté et les instructions qu'il contient pour la délégation suisse qui participera à la réunion des Conseils de l'AELE au niveau ministériel à Saltjöbaden sont approuvés;
2. La Direction de ladite délégation est confiée au chef du département de l'économie publique qui se fera accompagner de:
  - M. P.R. Jolles, secrétaire d'Etat, directeur de l'Office fédéral des affaires économiques extérieures, Berne;
  - M. C. Sommaruga, ambassadeur, délégué du Conseil fédéral aux accords commerciaux, Berne;
  - M. C. Jagmetti, ministre, chef de la délégation suisse près l'AELE et le GATT, Genève;
  - M. F. Blankart, ministre, chef du Bureau de l'intégration du DFAE/DFEP, Berne;
  - M. A. Leutenberg, chef-adjoint de la délégation suisse près l'AELE et le GATT, Genève.

Feront également partie de la délégation suisse M. P. Cuénoud, ambassadeur, chef de la Mission suisse auprès des CE, Bruxelles et M. J.-B. Rüedi, ambassadeur de Suisse en Suède.
3. Les membres de la délégation touchent une indemnité journalière de 140.-- francs.
- \* 4. Le chef du département de l'économie publique est invité à réduire le nombre des membres de la délégation.

Extrait du procès-verbal:

- |          |                        |                   |
|----------|------------------------|-------------------|
| - EVD    | 9 (GS 5, BAWI 2, IB 2) | pour exécution    |
| - EDA    | 6                      | pour connaissance |
| - EFD    | 9 (GS 7, EZV 2)        | "                 |
| - EFK    | 2                      | "                 |
| - FinDel | 2                      | "                 |

Pour extrait conforme:

Le secrétaire,

*S. Jolles*

Dodis





EIDGENÖSSISCHES VOLKSWIRTSCHAFTSDEPARTEMENT  
 DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'ÉCONOMIE PUBLIQUE  
 DIPARTIMENTO FEDERALE DELL'ECONOMIA PUBBLICA

2520.1

Berne, le 21 mai 1980

Ne va pas à la presse

Au Conseil fédéral

Conseil de l'AELE au niveau ministériel,  
 du 11 au 13 juin 1980 à Saltjöbaden, Suède

A l'occasion du 20e anniversaire de la création de l'Association européenne de libre-échange, les manifestations suivantes auront lieu à Saltjöbaden (où fut signée la Convention de Stockholm en 1960), à l'invitation de la Suède, qui exerce la présidence de l'Association :

- 11 juin (matin) : réunion au niveau ministériel du Conseil de l'AELE et du Conseil mixte d'association de la Finlande avec les Etats membres de l'AELE, sous la présidence de M. Burenstam-Linder, ministre suédois du commerce.
- 11 juin (après-midi) et 12 juin (matin) : réunion conjointe comprenant les ministres, les membres du Comité consultatif et du Comité des parlementaires de l'AELE, sous la présidence de M. Burenstam-Linder.
- 12 juin (après-midi) : acte commémoratif de la création de l'AELE.
- 13 juin : manifestations sociales et récréatives.

## 1 Conseil ministériel

Les points suivants seront à l'ordre du jour (certains d'entre eux seront abordés informellement) :

### 11 Relations entre les pays de l'AELE et la Communauté européenne, y compris l'élargissement du système européen de libre-échange à la Grèce

(Voir les propositions du DFEP au Conseil fédéral des 1er juin 1979, point 21, et 7 décembre 1979, points 21 et 23.)

Les ministres prendront connaissance du rapport sur la réunion des hauts fonctionnaires des pays de l'AELE des 8 et 9 mai à Genève au cours de laquelle l'ensemble du complexe des relations AELE/CEE a été examiné.

Si nécessaire, le Chef de la délégation suisse rappellera les priorités de notre pays dans ce contexte : il s'agit notamment d'accélérer le "follow-up" de la démarche commune entreprise en janvier 1980 à Bruxelles par les pays de l'AELE, proposant la création d'un cadre multilatéral ad hoc de discussion ayant pour but l'élimination des entraves techniques aux échanges entre les partenaires intéressés, sous réserve qu'une telle procédure n'interfère pas avec les dispositions du nouveau code du GATT en la matière. Par ailleurs, la simplification et l'amélioration des règles d'origine restent une condition indispensable au perfectionnement du libre-échange entre les pays de l'AELE et la Communauté.

S'agissant de la Grèce (voir proposition du DFEP au Conseil fédéral du 19 mai 1980), notre délégation pourra émettre une appréciation positive sur la coopération des pays de l'AELE et du Secrétariat de l'Association lors de la préparation et du déroulement des négociations bilatérales avec la Commission des CE sur l'intégration de la Grèce dans le Système européen de libre-échange et exprimer notre satisfaction sur les résultats obtenus,

concrétisés par un protocole additionnel à notre Accord de libre-échange avec la Communauté. Cependant, notre déclaration mentionnera aussi les limites de la coopération au sein de l'AELE et montrera qu'il est tout naturel que la position respective des pays de l'Association ne soit pas identique sur tous les points, compte tenu de leurs intérêts nationaux et de leur autonomie de décision.

12 Accord multilatéral intérimaire de libre-échange entre les pays de l'AELE et l'Espagne

(Voir proposition du DFEP au Conseil fédéral du 7 décembre 1979, point 22.)

La Chambre des représentants et le Sénat espagnols - ce dernier le 29 avril - ont finalement approuvé ledit Accord, qui vient d'être ratifié. Entré en vigueur le 1er mai dernier, cet Accord revêt une importance certaine pour les pays de l'AELE en raison de la libéralisation partielle des échanges avec l'Espagne et de l'élimination de la discrimination des pays de l'AELE par rapport à la Communauté européenne sur le marché espagnol. Il traduit également le renforcement de la coopération au sein de l'AELE, car il s'agit du premier Accord multilatéral conclu entre tous les pays de l'AELE et un Etat tiers.

La première réunion de la Commission mixte des pays de l'AELE/Espagne, instituée par l'Accord, a eu lieu le 14 mai; à cette occasion ont été prises les décisions pour la mise en vigueur des réductions tarifaires le 1er juillet 1980. Le Département de l'économie publique fera ces prochains jours une proposition au Conseil fédéral à ce sujet.

A la réunion du Conseil ministériel, les ministres prendront note de l'entrée en vigueur de l'Accord. Du côté suisse, nous soulignerons l'urgence de l'introduction du cumul diagonal pays de l'AELE/CE/Espagne.

### 13 Portugal

Du point de vue suisse, les objectifs du Conseil ministériel sont d'une part d'obtenir du Portugal des informations complètes sur l'avancement des négociations d'adhésion du Portugal à la Communauté et d'autre part de fixer les principes de base de la sortie de ce pays de l'AELE et de son entrée dans la Communauté; les ministres devront se mettre d'accord sur une base commune de négociations avec la Communauté pour obtenir, par le truchement des Accords de libre-échange avec elle, le maintien du libre-échange réalisé avec le Portugal au sein de l'AELE.

### 14 Questions économiques générales et relations économiques extérieures

Pour ce point traditionnel de l'ordre du jour, la délégation suisse pourra utiliser la tribune du Conseil ministériel pour fixer les conceptions suisses sur certains points figurant à l'ordre du jour du Sommet économique de Venise, qui aura lieu quelques jours plus tard. La ligne générale de la déclaration suisse correspondra à celle faite quelques jours auparavant à la réunion ministérielle de l'OCDE. Outre une brève analyse de la situation économique en Suisse et de ses perspectives compte tenu de l'évolution de la conjoncture internationale, notre déclaration mettra l'accent sur la coopération économique internationale dans le domaine commercial, avec une appréciation positive sur la nouvelle déclaration commerciale de l'OCDE et avec nos vues sur la mise en oeuvre des résultats acquis au Tokyo Round et, en particulier, sur les points encore ouverts, comme la question de la sauvegarde. Dans le domaine des relations Nord-Sud, nous pourrions confirmer les thèses suisses sur l'approche thématique dans les négociations globales, tout en tenant compte de certaines propositions de la Commission Brandt.

15 Rapport d'activité du Secrétaire général de l'AELE

(Voir proposition du DFEP au Conseil fédéral du 7 décembre 1979, point 12.)

Les ministres prendront connaissance de ce rapport. Le Chef de la délégation suisse saisira cette occasion pour donner une impulsion aux travaux de l'AELE dans les domaines de l'identification des aides gouvernementales faussant la concurrence et de l'élimination des obstacles non tarifaires aux échanges entre les pays de l'Association; il est en effet nécessaire d'aboutir rapidement à des résultats si l'on veut éviter de remettre en question la crédibilité de l'AELE quant à sa capacité de résoudre de tels problèmes.

16 Comité consultatif de l'AELE

(Voir proposition du DFEP au Conseil fédéral du 7 décembre 1979, point 13.)

Les ministres prendront note du rapport du président sur la dernière réunion de ce Comité, les 13 et 14 février dernier, au cours de laquelle, une fois de plus, ont été confrontées des conceptions différentes sur la coopération des pays de l'AELE en matière de politique économique et sur le rôle de l'Association dans ce domaine.

17 Comité des parlementaires de l'AELE

Les ministres entendront le rapport sur la dernière réunion de ce Comité à Lisbonne, au cours de laquelle il a été notamment décidé de rechercher à nouer des contacts avec le Parlement européen de Strasbourg.

18 Prochaine réunion du Conseil ministériel de l'AELE

Il n'est pas exclu que les Portugais, à qui reviendra la présidence de l'AELE dès le mois de juillet, proposent que la prochaine réunion ministérielle ait lieu dans leur pays. Une telle invitation, si elle a lieu, devrait

être acceptée, d'autant plus qu'il s'agirait de la dernière réunion ministérielle sous la présidence du Portugal avant son adhésion à la Communauté européenne.

2 Réunion conjointe comprenant les ministres, les membres du Comité consultatif et du Comité des parlementaires de l'AELE

Cette réunion exceptionnelle a été décidée pour marquer le 20e anniversaire de l'AELE. Il s'agira d'une discussion ouverte sur le thème : "L'importance de l'AELE dans la situation économique actuelle", conduisant à un utile échange de vues entre les représentants des milieux économiques et parlementaires d'une part et les ministres d'autre part. Le Chef du Département de l'économie publique saisira cette occasion pour rappeler les vues gouvernementales suisses sur le rôle et les réalisations de l'AELE, sur sa contribution au système européen de libre-échange et sur les bénéfices que tous les partenaires de ce système ont retirés de l'Association, malgré une situation économique générale ébranlée dans ses fondements par les crises monétaire et de l'énergie. Il mettra l'accent sur le rôle moteur de l'AELE pour le développement futur en Europe occidentale des relations en matière de libre-échange et dans d'autres domaines de coopération économique et sur l'utilité de l'Association pour les petits pays qui peuvent utiliser ce forum pour faire valoir leurs idées dans le contexte économique mondial.

Selon les informations dont nous disposons actuellement, MM. Egli (Conseiller aux Etats), Gautier (Conseiller national), Muheim (Conseiller national) et Teuscher (Conseiller national) feront partie de la délégation suisse au Comité des parlementaires, Mme Uchtenhagen (Conseillère nationale), M. Winterberger (Vorort), M. Zeller (Directeur de l'Association suisse des importateurs de gros) et M. Jetzer (Vorort) de celle du Comité consultatif.

### 3 Acte commémoratif

Il s'agira de l'aspect le plus cérémonial des manifestations de Saltjöbaden pour marquer les 20 ans de l'AELE. 6 orateurs s'exprimeront sur le thème : "Intégration européenne et libre-échange dans une économie mondiale en mutation". Il s'agit de M. Fälldin (Premier Ministre suédois), de M. Müller (Secrétaire général de l'AELE), de M. Haferkamp (Vice-Président de la Commission des CE), de M. van Lennep (Secrétaire général de l'OCDE), de M. Long (Directeur général du GATT) et de M. Kreisky (Chancelier fédéral d'Autriche). Participeront également à cette manifestation, sur invitation du gouvernement suédois, quelques "pères fondateurs" de l'AELE.

Vu ce qui précède, le Département de l'économie publique a l'honneur de

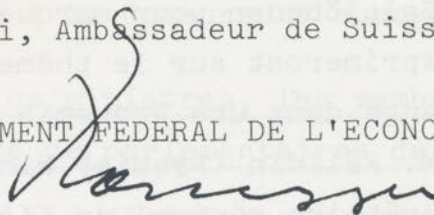
#### p r o p o s e r

1. d'approuver le rapport qui vous est soumis et les instructions qu'il contient pour la délégation suisse qui participera à la réunion des Conseils de l'AELE au niveau ministériel à Saltjöbaden;
2. de confier la Direction de ladite délégation au Chef du Département de l'économie publique qui se fera accompagner de :
  - M. P.R. Jolles, Secrétaire d'Etat, Directeur de l'Office fédéral des affaires économiques extérieures, Berne
  - M. C. Sommaruga, Ambassadeur, Délégué du Conseil fédéral aux accords commerciaux, Berne
  - M. C. Jagmetti, Ministre, Chef de la Délégation suisse près l'AELE et le GATT, Genève
  - M. F. Blankart, Ministre, Chef du Bureau de l'intégration du DFAE/DFEP, Berne
  - M. A. Lautenberg, Chef-adjoint de la Délégation suisse près l'AELE et le GATT, Genève



Feront également partie de la délégation suisse M. P. Cuénoud, Ambassadeur, Chef de la Mission suisse auprès des CE, Bruxelles, et M. J.-B. Rüedi, Ambassadeur de Suisse en Suède.

DEPARTEMENT FEDERAL DE L'ECONOMIE PUBLIQUE



Pour co-rapport :

- DFAE
- DFF (Administration des finances, Direction générale des douanes)

Extrait du procès-verbal :

- DFAE
- DFF (Administration des finances, Direction générale des douanes)
- DFEP (Secrétariat général, Office fédéral des affaires économiques extérieures, Bureau de l'intégration)



EIDGENÖSSISCHES FINANZ- UND ZOLLDEPARTEMENT  
 DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES FINANCES ET DES DOUANES  
 DIPARTIMENTO FEDERALE DELLE FINANZE E DELLE DOGANE

3322.496/80

3003 Bern, den 29. Mai 1980

Ausgeteilt

An den B u n d e s r a t

Conseil de l'AELE au niveau ministériel,  
 du 11 au 13 juin 1980 à Saltjöbaden, Suède

2520.1

M i t b e r i c h t

zum Antrag des Eidg. Volkswirtschaftsdepartementes

vom 21. Mai 1980

Das Finanzdepartement stimmt grundsätzlich zu, möchte jedoch beantragen, das Beschlussesdispositiv durch folgenden Passus zu ergänzen:

"Les membres de la délégation touchent une indemnité journalière de 140 francs."

EIDG. FINANZDEPARTEMENT

*W. Ritschard*  
 W. Ritschard